

# Prix de reconnaissance en environnement Année scolaire 2022-2023

## TOUS les participants recevront des prix de participation

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) tient à reconnaître le travail exemplaire du personnel et des élèves du CSSDM relatif à l'environnement. C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes engagées à soumettre la candidature de leur établissement aux prix annuels de reconnaissance en environnement **d'ici le lundi 3 avril 2023** (prolongation).

La remise de ces prix souligne, entre autres, l'importance de l'éducation relative à l'environnement (ERE) dans le développement de compétences participant au déploiement de l'écocitoyenneté chez les élèves et dans les écoles.

L'ERE concerne toutes les formes d'éducation ayant trait au rapport à l'environnement. L'ERE favorise le développement de compétences pour apprendre à vivre ensemble et pour soutenir une relation harmonieuse, respectueuse et inclusive entre les personnes et l'environnement dans une perspective intergénérationnelle. L'ERE vise notamment à nourrir, dans la communauté éducative, un sentiment de parenté avec la nature.

Ce prix de reconnaissance sera symbolisé par une plaque commémorative ainsi que par des récompenses à saveur environnementale qui seront remises aux gagnantes et aux gagnants pour chacune des catégories suivantes :

- services de garde (SDG) ;
- écoles primaires (incluant le préscolaire);
- écoles secondaires;
- centres de formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP).

Un jury déterminera les établissements gagnants dans chacune des catégories selon ces critères d'évaluation:

|   |      |
|---|------|
| Valeur éducative du projet *  |      |
| Liens avec le programme de formation ou le <a href="#">développement global de l'enfant</a> (SDG)   | 30 % |
| <i>* le projet contribue à faire naître ou développer un savoir, un savoir-faire, savoir-être et un savoir agir relatif à notre rapport à l'environnement</i> |      |
| Degré d'intégration du projet dans l'établissement  | 30 % |
| Effets positifs du projet sur l'environnement (retombées directes et indirectes)  | 20 % |
| Rayonnement du projet et partenariat avec le milieu   | 10 % |
| Appréciation générale du projet (caractère novateur, entre autres)  | 10 % |

**TOUS** les participants recevront un ou plusieurs des prix de participation.  
La liste de tous les projets reçus sera présentée dans le [Faire de l'ERE](#) du printemps 2023.

Pour participer au concours, remplissez le [formulaire de participation](#) **AVANT LE 3 AVRIL 2023**.

# Bonne chance à toutes et à tous!